**Parution le 29 Mars 2019**

# DISTRICT COTE D'OPALE DE FOOTBALL
# COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
# REUNION PAR MAIL DU 25 MARS 2019

| | |
|---|---|
| Présidence | Mr Christophe GAMBIER |
| Sont consultés | Mrs Jérémie CAUDIN - Claude DUPONT – Dominique HARY - André LEMAIRE et Patrick QUENIART |

Les membres de la Commission ont été consultés pour un dossier datant du 3 mars 2019 reçu de la part du club de WIMILLE pour un joueur blessé lors d'une rencontre datant du 23 septembre 2018, et, une intervention chirurgicale mi-février 2019.

Au regard des éléments fournis, les membres ayant répondu décident, à la majorité, de ne pas attribuer d'aide en raison de la non prise de la déclaration de l'incident dans les délais impartis auprès de la compagnie d'assurances couvrant les licenciés.

La commission rappelle que les clubs doivent communiquer sur la possibilité de couverture avec la licence (verso) et que la déclaration d'accident doit être faite sous 5 jours après la rencontre.

Le Président, Christophe GAMBIER
Le secrétaire, Patrick QUENIART